

Fréquence de révision des AMR : TAR

Les **Arrêtés ministériels** du 14 décembre 2013 relatifs à la rubrique 2921 des ICPE concernant les tours de refroidissement, tours aéroréfrigérantes, TAR situées en France, fixent notamment une fréquence de révision des Analyses Méthodiques des Risques de prolifération et dispersion des Légionelles (Légionella Pneumophila) :

- o a minima une fois par an, pour les installations soumises à **Enregistrement**
- o a minima une fois tous les 2 ans, pour les installations soumises à Déclaration sous contrôle
- o lors d'un **changement** de stratégie de traitement préventif des eaux (produit ou procédé)
- lors d'un résultat en Légionella pneumophila ≥ 100 000 UFC/L, si cause non identifiée
- o après 3 analyses consécutives en Légionella pneumophila ≥ 1000 UFC/L et < 100 000 UFC/L
- o lors d'une **modification** significative de l'installation
- o lors de la mise en service d'une **nouvelle** installation

Oreau ingénieur conseil réalise des :

- Formations sur sites et inter-entreprises, conformes à la nouvelle réglementation
- Révisions des Analyse méthodique des risques (AMR) de prolifération des légionelles, selon le guide Analyse Méthodique des Risques Légionelles & circuits TAR de mars 2017, du Ministère chargé de l'environnement.
- Audits techniques relatif à la gestion des tours aéroréfrigérantes
- Tierces expertises

Oreau ingénieur conseil s'appuie sur une expérience acquise depuis 1998, relative à la maîtrise durable du risque Légionellose au niveau des tours aéroréfrigérantes, tours de refroidissement, TAR

Contact : Laurent Mouteaux

ingénieur conseil

02 38 21 30 48

